

Union internationale de secours aux enfants

Cross, et M^{me} Saunders ; le commandant Marquet, chef du camp d'internement de Novel, Haute-Savoie ; M. Bryand Brady, membre du Parlement irlandais, membre du Conseil de la Croix-Rouge irlandaise ; M. le D^r Hoorhihan, le Père O'Connor, M. Power, de la Croix-Rouge irlandaise.

XXII^e session du Conseil général de l'Union internationale de secours aux enfants

Dans la deuxième quinzaine de septembre 1946, s'est tenue à Genève, la XXII^e session du Conseil général de l'Union internationale de secours aux enfants ¹.

Des délégués d'Europe et d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud ont participé à cette réunion ; 37 organisations de 29 pays étaient représentées par 75 délégués, en très grande majorité venus des pays d'origine. Le Saint-Siège, le Conseil œcuménique des Eglises, le Bureau international du Travail, le Comité international de la Croix-Rouge, le Département politique fédéral suisse, le Gouvernement italien, des organisations officielles polonaises et luxembourgeoises, etc., ont assisté à ces délibérations à titre d'invités ou d'observateurs. Le comte Carton de Wiart, président d'honneur de l'Association internationale de protection de l'enfance, a également rendu visite au Conseil Général, qui a reçu divers messages ou demandes d'adhésion, en particulier de l'Institut international américain de protection de l'enfance, dont le siège est à Montevideo (Uruguay), des Semaines internationales d'études pour l'enfance victime de la guerre (Suisse) et de l'Association internationale des Juges d'enfance (Budapest).

Le Conseil Général, présidé par le D^r Pierre Depage, président de la Croix-Rouge de Belgique, assisté de M. Enrique Ruiz-Guinazu, avocat (Argentine), en qualité de vice-président, a

¹ Cf. *Revue internationale*, septembre 1925, pp. 739-743. « Premier Congrès général de l'enfant. »

Union internationale de secours aux enfants

décidé à l'unanimité, la constitution d'une Union internationale de protection de l'enfance, consacrant la fusion de l'Association internationale de protection de l'enfance (Bruxelles) et de l'Union internationale de secours aux enfants (Genève). C'est dans cette dernière ville que la nouvelle organisation a son siège et son secrétariat, 43, Quai Wilson.

L'Union internationale de protection de l'enfance, a pris pour base les principes de la « Déclaration des Droits de l'enfant » adoptée en 1925, approuvée par la Société des Nations et ainsi conçue :

Par la présente « Déclaration des Droits de l'enfant », dite « Déclaration de Genève », les hommes et les femmes de toutes les nations, reconnaissant que l'Humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur, affirment leurs devoirs, en dehors de toute considération de race, de nationalité et de croyance.

1. L'enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement.

2. L'enfant qui a faim doit être nourri ; l'enfant malade doit être soigné ; l'enfant arriéré doit être encouragé ; l'enfant dévoyé doit être ramené ; l'orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus.

3. L'enfant doit être le premier à recevoir des secours en temps de détresse.

4. L'enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie, et doit être protégé contre toute exploitation.

5. L'enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités devront être mises au service de ses frères.

L'U.I.P.E. a pour but :

a) De faire reconnaître dans le monde entier les principes de la Déclaration des Droits de l'enfant, d'élever le niveau de la protection de l'enfance et de contribuer au développement tant moral que physique de l'enfant. Dans ce but, l'Union étudiera la situation et les besoins de l'enfance, proposera toutes réformes nécessaires, stimulera les efforts nationaux, encouragera leur coordination et coopérera avec tous les autres organismes internationaux poursuivant les mêmes fins.

b) De recueillir, pour l'exécution de son programme, des fonds qu'elle pourra utiliser par l'intermédiaire de ses organisations membres ou de son Secrétariat général.

Le Conseil Général a adopté un important programme de travail, concernant à la fois : « les secours d'urgence » et la « protection de l'enfance ». Sur le premier point, ce programme

Union internationale de secours aux enfants

prévoit notamment un développement des services d'information et de liaison, ainsi que l'organisation de conférences spéciales chargées de résoudre les problèmes urgents. Sur le deuxième point, il envisage la création de commissions spéciales pour l'étude de mesures éducatives et morales, médico-sociales, juridiques et économiques, l'établissement d'une documentation complète, l'élaboration de propositions de portée nationale et internationale.

Le Conseil Général a examiné très en détail la situation dans les divers pays, sur la base de rapports émouvants présentés par les délégués. Dans de nombreux pays d'Europe victimes de la guerre, malgré quelques améliorations partielles, la situation reste très grave, au point de vue sanitaire, matériel et moral. Si l'effort de secours des pays à même d'intervenir est très important, il doit absolument être intensifié.

D'autre part, en Asie, spécialement aux Indes et en Chine, les actions d'entraide sont aussi urgentes et la solidarité internationale doit s'en préoccuper davantage. D'ailleurs pour tous les continents, même dans les pays les plus favorisés et florissants, la protection de l'enfance est à l'ordre du jour.

Le Conseil Général s'est occupé aussi de la collaboration avec les organismes internationaux, en particulier avec la future Commission sociale permanente des Nations Unies et autres organismes spécialisés, créés ou en voie de création, avec lesquels le Conseil Général demande que l'U.I.P.E. ait des relations suivies, étant officiellement reconnue.

Enfin, diverses résolutions ont été adoptées. L'une d'elles est un appel pressant aux gouvernements et aux Nations Unies visant à empêcher le retour de la guerre, le règne permanent de la paix constituant l'unique moyen efficace et sûr d'assurer le bonheur des jeunes générations et de l'humanité.